



Cegid HR Sprint
Plan de paie du
15 avril 2024

BU HCM – Cegid HR Sprint

Niveau : Document Public

Mise à jour : 15 avril 2024

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du **15 avril 2024**.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	15 avril 2024
Destinataires	Clients – Collaborateurs Cegid

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	4
1.1. Plan de paie	4
1.2. Informations.....	4
1.3. Préconisations	4
2. Informations	6
2.1. Points d'attention.....	6
2.2. Impacts	6
3. DSN.....	7
3.1. Transfert CP vers PERCO brut.....	7
4. Prime de partage de la valeur	10
5. IJ prévoyance	15
6. Corrections diverses.....	17
6.1. INC0114050 – Temps partiel cotisant à temps plein et absences.....	17
7. Annexes	19
7.1. Articles utiles.....	19
7.2. Articles des plans de paie précédents.....	19
7.3. Liens utiles.....	20

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **15042024,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'**octobre 2018**.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les Paramètres / Dossier / Paramètres société / Paie / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

- Paie
 - Paramètres
 - Salarié
 - Caractéristiques
 - Génération comptable
 - N4DS
 - Préférences**
 - Interface
 - Compléments
 - DPAE dématérialisée
 - IJSS_maintien
 - Dématérialisation RH
 - eRH
 - Absences - Congés Payés
 - DSN

Préférences

Modèle d'édition du bulletin
 Par défaut CEGID Bulletin de Paie Simplifié

Absence éditée en bas de bulletin

Absence 1
 Acquis [] [] []
 Pris [] [] []

Absence 2
 Acquis [] [] []
 Pris [] [] []

Absence 3
 Acquis [] [] []
 Pris [] [] []

Absence 4
 Acquis [] [] []
 Pris [] [] []

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées
 Rémunération 01 Brut avant abattement
 Repas pris Montant rémunération 0500
 Heures exo. 44 Heures complémentaires exon

Éléments du bulletin
 Gestion des niveaux et des éléments dossier
 Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes
 Gestion des alertes de paie
 Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques
 Mode d'impression des rubriques
 Détail / libellé rubrique

Cumul édité en bas de bulletin

Cumul 1 [] [] []
 Cumul 2 [] [] []
 Cumul 3 [] [] []
 Cumul 4 [] [] []
 Cumul 5 [] [] []
 Cumul 6 [] [] []

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1 Aucun
 Libellé
 Champ 2 Aucun
 Libellé
 Champ 3 Aucun
 Libellé

Calendrier
 Édité en Gestion en jours

Visite médicale
 Périodicité Tous les 2 ans
 Nb de zones libres combo 0
 Nb de zones libres montant 0

eMail
 eMail envoyé via Serveur
 Suffixe date sur le nom des fichiers de virement
 Virement SEPA US

2. INFORMATIONS

2.1. Points d'attention

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
DSN	7
Prime de partage de la valeur	10
Corrections diverses	17
Annexes	19

2.2. Impacts

Les mises à jour et corrections contenues dans ce plan de paie peuvent impacter :

- vos bulletins de paie
- vos DSNs

3. DSN

3.1. Transfert CP vers PERCO brut

Pour vous permettre d'utiliser vos rubriques sans avoir à dupliquer les fonctions de base assujettie plafonnée et déplafonnée, nous apportons le paramétrage suivant :

Création du cumul **Z09 CP/RTT vers PERCO BRUT**

The screenshot shows a window titled 'Cumuls : Z09 CP/RTT vers PERCO BRUT'. It has two tabs: 'Caractéristiques' (selected) and 'Bloc note'. The configuration fields are as follows:

- Prédéfini:** CEGID (dropdown)
- Code:** Z09 (text box)
- Libellé:** CP/RTT vers PERCO BRUT (text box)
- Nom court:** CP/RTT vers PERCO (text box)
- Thème:** Autres (dropdown)
- Période RAZ:** Fin Exercice Social (dropdown)
- Cumul monétaire**
- Type coefficient:** <Aucun> (dropdown)
- Coefficient:** ... (button)
- Type d'alimentation du cumul:**
 - Par une rémunération: Par le montant salarial (dropdown)
 - Par une cotisation: <<Aucun>> (dropdown)

Ce cumul est ajouté en gain dans la gestion associée de la rémunération **70B0 CP vers PERCO brut**.



Vous pouvez ajouter ce cumul à vos rubriques concernées.

Création de la fonction **DSN BAX8 CP/RTT vers PERCO BRUT**

Prédéfini	<input type="text" value="CEGID"/>	Code	<input type="text" value="BAX8"/>	Libellé	<input type="text" value="CP/RTT vers PERCO BRUT"/>
Résultat attendu	<input type="text" value="Numérique"/>	Thème DSN	<input type="text" value="Rémunération"/>	Libellé abrégé	<input type="text" value="CP/RTT vers PERCO"/>
Commentaire					
Ligne n°	<input type="text" value="01"/>	01F (CUM Z09 <= SAT) THN 02 CUM Z09 ELS REM 70B0			

Mise à jour des fonctions DSN ci-dessous : la fonction BAX8 remplace le montant de la rémunération 70B0

BA02 Assiette Brute plafonnée 2/2

Paramétrage des Fonctions DSN					
Prédéfini	<input type="text" value="CEGID"/>	Code	<input type="text" value="BA02"/>	Libellé	<input type="text" value="Assiette brute plafonnée 2/2"/>
Résultat attendu	<input type="text" value="Numérique"/>	Thème DSN	<input type="text" value="Base assujettie"/>	Libellé abrégé	<input type="text" value="Assiette brute pl"/>
Commentaire					
Ligne n°	<input type="text" value="01"/>	01 IF (AFN BAX8 = SAT) THN 02 AFN BA00 ELI 03 (AFN BA00 >= CUM 30) THN 04 AFN BA00 ELI 05 (AFN BA00 + AFN BAX8) 06 <= CUM 30 THN 07 (AFN BA00 + AFN BAX8) ELS 08 CUM 30			
Condition	<input type="text" value="SI"/>				
Parenthèse début	<input "="" type="text" value="("/>				
Premier opérande	<input type="text" value="Fonction"/>	<input type="text" value="BAX8"/>			
Opération	<input "="" type="text" value="="/>				
Deuxième opérande	<input type="text" value="Saisie Texte"/>				
Parenthèse fin	<input type="text" value=")"/>				
Opération	<input type="text" value=""/>				
Condition	<input type="text" value="ALORS"/>				

BA04 Assiette Brut déplafonnée

Prédéfini	<input type="text" value="Standard"/>	Code	<input type="text" value="BA04"/>	Libellé	<input type="text" value="Assiette Brut déplafonnée"/>
Résultat attendu	<input type="text" value="Numérique"/>	Thème DSN	<input type="text" value="Base assujettie"/>	Libellé abrégé	<input type="text" value="Assie Brut dépla"/>
Commentaire					
Ligne n°	<input type="text" value="01"/>	<input type="text" value="01 CUM 40 + COB 4920 -
02 COB 44M0 - CUM Z87 +
03 AFN BAX8"/>			
Condition	<input type="text"/>				

4. PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

Loi 2023-1107 du 29 novembre 2023, Article 9

Les entreprises de moins de 50 salariés continuent à compter du 01/01/2024 à bénéficier de l'ancien régime fiscal et social. Nous adaptons notre paramétrage :

Création de l'élément national **0285 PPV 2024**

Eléments nationaux : PPV 2024	
Prédéfini	CEGID
Code	0295
Libellé	PPV 2024
Date de validité	01 janv. 2024
Libellé abrégé	PPV 2024
Valeur	1,0000
Valeur en Alsace Moselle	1,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Cet élément national permet de déclencher la poursuite du régime de faveur pour les entreprises de moins de 50 salariés à compter du 01/01/2024.

Création de la variable de paie **CRO4 PPV non CSG-CRDS non imposable 2024**

Variable : CRO4 PPV non CSG-CRDS non imposable 2024

Prédéfini : CEGID
 Code : CRO4
 Libellé : PPV non CSG-CRDS non imposable 2024
 Nature : Test
 Thème : Calcul de la paie

Test | Bloc Note

Si Eléments nationaux 0295 PPV 2024 = Valeur (coef, taux, quar) 1

AND Montant rémunération 10M€ Base SS 12 mois préc ≤ Montant rémunération 10M€ Limite Prime partage c

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 1 1 = Variables de paie CJHE Entreprise de moins d

FIN

Si non Valeur (coef, taux, quar) 0 0 + Variables de paie CQS PPV non CSG-CRDS nc

FIN

Modification du critère d'application de la rémunération **80N2 Prime Partage de Valeur non soumise** : la variable de paie **CRO4 PPV non CSG-CRDS non imposable 2024** remplace la variable de paie **CQS4 PPV non CSG-CRDS non imposable**

Modification de la variable **CQS6 PPV CSG-CRDS imposable** servant de critère d'application à la rémunération **80N4 Prime Partage de Valeur non soumise** : la variable de paie **CRO4 PPV non CSG-CRDS non imposable 2024** remplace la variable de paie **CQS4 PPV non CSG-CRDS non imposable**

Variable : CQS6 PPV CSG-CRDS imposable

Prédéfini : CEGID

Code : CQS6

Libellé : PPV CSG-CRDS imposable

Nature : Test

Thème : Calcul de la paie

Test | Bloc Note

Si Variables de paie CRO PPV non CSG-CRDS r = Valeur (coef, taux, quar) 1

FIN

Alors Valeur (coef, taux, quar) 0 0 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 1 1 FIN

Exemples

Versement d'une prime de partage de valeur de 1500 euros et une rémunération inférieure à la limite d'exonération

- Cas d'une entreprise de moins de 50 salariés (élément dynamique **580 Entreprise de plus de 50 salariés** non coché) : non imposable et non CSG-CRDS

BULLETIN DE PAIE		EURO Original		Société Anonyme CBRH PAIE 15 rue de la ressource humaine		
PAIE DU 01/05/2024 AU 31/05/2024		69009 LYON			SIRET : 33918765000017 APE : 745AZ	
Matricule : 0000000003 N° s.s. : 288096938708027 Emploi : Qualif. : Niveau : Groupe F Coeff. : Entrée : 01/03/2018 Indice : 15 Sortie : Date début d'ancienneté : 01/03/2018 Heures payées : 151,67		MME CADRE LEGAL Jeanne adresse 1 69160 TASSIN LA DEMI LUNE				
RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES MONTANT	
0002 Salaire mensuel	151,67			3 500,00		
TOTAL BRUT				3 500,00		
SANTÉ						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	3 500,00	1,3000	45,50		245,00	
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	3 500,00				52,50	
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES						
Accidents du Travail - Maladies Professionnelles	3 500,00				40,60	
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée	3 500,00	6,9000	241,50		299,25	
Sécurité Sociale déplafonnée	3 500,00	0,4000	14,00		70,70	
Complémentaire Tranche 1	3 500,00	3,1500	110,25		165,20	
Complémentaire Tranche 1	3 500,00	0,8800	30,10		45,15	
FAMILLE						
Famille	3 500,00				120,75	
ASSURANCE CHÔMAGE						
Chômage	3 500,00				182,00	
APEC	3 500,00	0,0240	0,84		1,28	
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR						
Autres contributions dues par l'employeur	52,50				4,20	
Autres contributions dues par l'employeur	3 500,00				72,31	
CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU						
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	3 491,25	6,8000	237,41			
CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU						
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	3 491,25	2,9000	101,25			
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			780,85		1 298,92	
NET IMPOSABLE				2 820,40		
80N2 Prime Partage de Valeur non soumise				1 500,00		
99X2 Montant net social				4 219,15		
NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU				4 219,15		
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie					50,90	
Impôt sur le revenu		Base	Taux	Montant	Cumul annuel	
Montant net imposable				2 820,40	14 102,83	
Impôt sur le revenu prélevé à la source		2 820,40	7,50	211,53	1 057,71	
Montant net des heures supplémentaires/complémentaires exonérées						
Pour plus d'informations sur le bulletin d'anné: https://www.service-public.fr				NET A PAYER AU SALAIRE	Total versé par l'employeur	

- Cas d'une entreprise de plus de 50 salariés (élément dynamique **580 Entreprise de plus de 50 salariés** coché): imposable et soumis à CSG-CRDS

RUBRIQUES		QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES MONTANT
0002 Salaire mensuel		151,67			3 500,00	
TOTAL BRUT					3 500,00	
SANTÉ						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		3 500,00	1,3000	45,50		245,00
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3 500,00				52,50
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES						
Accidents du Travail - Maladies Professionnelles		3 500,00				40,60
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		3 500,00	6,9000	241,50		299,25
Sécurité Sociale déplafonnée		3 500,00	0,4000	14,00		70,70
Complémentaire Tranche 1		3 500,00	3,1500	110,25		165,20
Complémentaire Tranche 1		3 500,00	0,8800	30,10		45,15
FAMILLE						
Famille		3 500,00				120,75
ASSURANCE CHÔMAGE						
Chômage		3 500,00				182,00
APEC		3 500,00	0,0240	0,84		1,28
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR						
Autres contributions dues par l'employeur		52,50				4,20
Autres contributions dues par l'employeur		3 500,00				72,31
CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU						
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		4 985,00	6,8000	337,62		
CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU						
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		4 985,00	2,9000	143,99		
TOTAL DE S COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				923,80		1 298,92
80N4 Prime Partage de Valeur non soumise					1 500,00	
NET IMPOSABLE					4 220,19	
99X2 Montant net social					4 076,20	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU					4 076,20	
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie						25,84
Impôt sur le revenu		Base	Taux	Montant	Cumul annuel	
Montant net imposable				4 220,19	15 502,62	
Impôt sur le revenu prélevé à la source		4 220,19	13,80	582,39	1 428,57	
Montant net des heures supplémentaires/complémentaires exonérées						
Pour plus d'informations sur le bulletin clarifié: https://www.service-public.fr					NET A PAYER AU SALARIE	Total versé par l'employeur

BULLETIN DE PAIE

EURO
Original

PAIE DU 01/05/2024 AU 31/05/2024

Matricule : 0000000003

N° s.s. : 288096938708027

Emploi :

Qualif. :

Niveau : Groupe F

Coeff. : Entrée : 01/03/2018

Indice : 15 Sortie :

Date début d'ancienneté : 01/03/2018

Heures payées : 151,67

Société Anonyme CBRH PAIE
15 rue de la ressource humaine

69009 LYON

SIRET : 33918765000017 APE : 745AZ

MME CADRE LEGAL Jeanne
adresse 1

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

5. IJ PREVOYANCE

Nous vous apportons la rémunération **8212 IJ prévoyance non soumise**.

8212 IJ prévoyance non soumise

? ✕

Caractéristiques
Calcul
Validité
Déclarations
DSN
DSN Rappel/Régul

Prédéfini CEGID

Code 8212 Libellé IJ prévoyance non soumise

Nom court IJ prévoyance n

Thème Primes / Indemnités non Imposables

Activité <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

A exclure du calcul du maintien A exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

A ajouter dans le coût global du salarié

8212 IJ prévoyance non soumise

? ✕

Caractéristiques
Calcul
Validité
Déclarations
DSN
DSN Rappel/Régul

Type de calcul effectué Montant

Base & Taux & Coefficient & Montant	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	<Aucun>	 	 	Eléments variables
Valeur	 	 	 	
Montant	Quantité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Quantité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Imprimable/ Décimales	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi

Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>
Maximum	<<Aucun>>

Elle alimente :

- en gain : les cumuls **09 Net imposable, 10 Net à payer** et **NS8 Mt rém MNS**
- en retenue le cumul **Z75 DSN Complément Montant net versé**

6. CORRECTIONS DIVERSES

6.1. INC0114050 – Temps partiel cotisant à temps plein et absences

Nous améliorons le calcul des bases de cotisation temps plein pour un salarié à temps partiel en cas d'absences.

Pour cela, nous créons les éléments suivants :

Élément national

0282 Tps partiel Temps plein absence

Caractéristiques	Commentaire
Prédéfini	CEGID
Code	0282
Libellé	Tps partiel Temps plein absence
Date de validité	01 mai 2024
Libellé abrégé	Tps partiel Temps
Valeur	1,0000
Valeur en Alsace Moselle	1,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Variables de paie

CRO6 Horaire tps partiel pris en compt

Variable : CRO6 Horaire temps partiel pris en compt

Prédéfini: CEGID
 Code: CRO6
 Libellé: Horaire temps partiel pris en compt
 Nature: Test
 Thème: Calcul de la paie

Test Bloc Note

Si Variables de paie 0061 Brut fiscal salarié mo < Variables de paie 0306 Salaire habituel pour r
 FIN

Alors Variables de paie 0061 Brut fiscal salarié mo / Variables de paie 0306 Salaire habituel pour r
 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quan) 1 1 FIN

Cette variable de paie est ajoutée à la variable de paie **2138 Salaire temps plein reconstitué 1**.

Variable : 2138 Salaire temps plein reconstitué

Prédéfini: CEGID
 Code: 2138
 Libellé: Salaire temps plein reconstitué
 Nature: Calcul
 Thème: Calcul de la paie

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie 0061	Brut fiscal salarié mois en cours	*
Variables de paie 2134	Horaire temps plein pris en compte	/
Variables de paie 2136	Horaire temps partiel pris en compt	*
Eléments nationaux 0283	% Activité	/
Valeur (coef, taux, quantité) 100		*
Variables de paie CRO6	Horaire temps partiel pris en compt	FIN

7. ANNEXES

7.1. Articles utiles

Vous retrouvez ici les KBs qui nous semblent utiles en cette période :

[KB0036912](#) - Cegid Production Sociale : DSN - Temps partiel thérapeutique : communication net-entreprises

[KB0035197](#) - Cegid HR Sprint - Gestion du Bonus-Malus

[KB0034704](#) - Cegid Production Sociale : Comment fusionner deux coffres-forts dans une même société ?

[KB0034702](#) - Cegid Production Sociale : Comment gérer la signature électronique dans la Dématérialisation RH ?

[KB0034545](#) - Cegid production Sociale : Replay Web Assistance - La Gestion des IJSS

[KB0032395](#) - Régularisation des cotisations MSA

[KB0032394](#) - Régularisation des cotisations URSSAF

[KB0032393](#) - Régularisation des cotisations OC

[KB0032385](#) - Régularisation des cotisations AGIRC-ARCCO

[KB0031555](#) - Cegid Production Sociale : Comment régulariser en DSN un trop versé pour la DGFiP ?

7.2. Articles des plans de paie précédents

Plan de paie du 18 mars 2024 : [KB0039331](#)

Plan de paie du 16 février 2024 : [KB0039068](#)

Plan de paie du 25 janvier 2024 : [KB0038770](#)

Plan de paie du 8 janvier 2024 : [KB0038648](#)

Plan de paie du 21 décembre 2023 : [KB0038576](#)

Plan de paie du 17 novembre 2023 : [KB0038343](#)

Plan de paie du 16 octobre 2023 : [KB0038156](#)

Plan de paie du 24 septembre 2023 : [KB0037507](#)

Plan de paie du 22 juin 2023 : [KB0037386](#)

Plan de paie du 15 mai 2023 : [KB037219](#)

Plan de paie du 5 mai 2023 : [KB0037174](#)

7.3. Liens utiles

<https://boss.gouv.fr/portail/accueil.html>

<https://www.net-entreprises.fr/fermeture-definitive-de-la-dads-u-le-7-novembre-2023/>

<https://www.net-entreprises.fr/topaze-fermeture-du-service-fin-2024-et-usage-du-signalement-damorçage/>

<https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/calcul-et-notification-effectifs.html>